

FONDS CANTONAL POUR LA FORMATION CONTINUE DES ADULTES

Se former pour s'adapter à l'évolution du monde

Face aux changements constants de la société, la formation continue n'est plus une option, mais une nécessité. Christophe Darbellay souligne le travail entrepris pour renforcer les compétences de base au sein de la population.

Joël Jenzer
Journaliste RP

La formation continue des adultes constitue un pilier fondamental de la cohésion sociale et économique. Selon le conseiller d'État, «le monde change très vite: le vieillissement de la population, la digitalisation ou encore le développement de l'intelligence artificielle posent de nouveaux défis. La formation continue est la clé pour que chacune et chacun reste employable, compétitif et pleinement intégré dans la société. Le développement des compétences tout au long de la vie n'est désormais plus une option, mais une obligation.»

Le chef du Département de l'économie et de la formation relève plusieurs constats issus des études menées en Suisse et en Valais: «Une part non négligeable de la population maîtrise insuffisamment la lecture, l'écriture ou le calcul. La formation continue permet notamment de renforcer et de développer ces compétences de base.» Il souligne également la nécessité de se former régulièrement afin de préserver son employabilité tout au long du parcours professionnel.

Une formation continue ancrée dans les institutions valaisannes

Si de nombreuses personnes souhaitent poursuivre leur formation, elles se heurtent souvent à un manque de temps ou de moyens financiers, ou encore à une situation familiale complexe. «Nous ne voulons laisser personne au bord du chemin. L'enjeu consiste à proposer des parcours accessibles, flexibles et personnalisés», rappelle le conseiller d'État.

«La formation continue est la clé pour que chacune et chacun reste employable, compétitif et pleinement intégré dans la société.»

Christophe Darbellay, conseiller d'Etat



Il relève par ailleurs les effets positifs du Fonds cantonal pour la formation continue des adultes (FCFCA): «De nombreuses personnes se forment et le font au sein d'institutions valaisannes. Cela démontre la pertinence d'avoir développé des offres proches du terrain, notamment avec la HES-SO, répondant à des besoins concrets. Le FCFCA joue un rôle central dans le soutien à ces prestataires.»

Le canton du Valais œuvre ainsi à garantir une formation de base solide et de qualité en vue d'une carrière professionnelle durable. Mais pas uniquement, comme le souligne Yves Rey, chef de service des hautes écoles du canton: «Un autre défi majeur consiste à renforcer, auprès de l'ensemble des acteurs, la culture de la formation tout au long de la vie et à développer pleinement la formation continue.»

Ce nouveau paradigme est directement lié à l'accélération des évolutions sociétales. «Il est nécessaire d'actualiser en permanence ses compétences, non seulement

La formation continue est la clé pour que chacune et chacun reste employable, compétitif et pleinement intégré dans la société.

@ADOBESTOCK



techniques ou professionnelles, mais aussi les compétences de base.» Aujourd’hui encore, entre 15 et 20 % de la population rencontre des difficultés en lecture, en écriture ou dans les compétences numériques de base.

Le rôle subsidiaire de l’État

En matière de formation continue, l’État assume un rôle subsidiaire. Comme le précise Yves Rey, «ce n'est pas à l'État de financer directement les formations continues». La création, en 2021, du Fonds cantonal pour la formation continue des adultes – dans le cadre de la loi cantonale sur la formation continue des adultes – a toutefois permis au canton de se doter d'un instrument destiné à soutenir les prestataires et à encourager le développement de nouvelles offres.

Il ne s'agit donc pas d'une aide directe aux individus – une évolution qui pourrait être envisagée à l'avenir – mais d'un soutien aux prestataires de formation, afin de leur permettre de créer de nouvelles formations ou d'en assurer la promotion.



SACHA BITTTEL

«La création, en 2021, du Fonds cantonal pour la formation continue des adultes a permis au canton d'encourager le développement de nouvelles offres.»

Yves Rey, chef de service des hautes écoles du canton

En pratique

Les entreprises ou associations formatrices doivent transmettre leur demande par écrit au secrétariat du Fonds cantonal, accompagné d'un dossier complet comprenant notamment: budget, présentation succincte du projet, plan de formation et stratégie de promotion. Cette demande doit être déposée en principe six mois avant le début de la formation.

Le versement du soutien éventuel intervient en deux temps:

- un acompte avant le lancement de la campagne de promotion;
- le solde après remise des comptes, au plus tard six mois après la fin de la première volée de formation.

Le soutien du Fonds cantonal peut représenter:

- jusqu'à 20 000 francs au maximum par projet;
- au maximum 50 % des dépenses effectives liées au matériel et à l'équipement, avec un plafond de 10 000 francs;
- jusqu'à 30 % des dépenses de communication et de marketing liées au lancement de la formation, avec un plafond de 5000 francs.

À SAVOIR

22 % des personnes âgées de 16 à 65 ans ne disposent pas de compétences suffisantes en lecture et en écriture.

19 % des adultes rencontrent des difficultés dans la résolution de problèmes de calcul courants.

25 % des adultes possèdent peu ou pas de compétences numériques de base.

Du dynamisme dans la formation continue

- En moyenne, 594 titres fédéraux sont délivrés chaque année en Valais: 509 brevets et 85 diplômes fédéraux.
- 1300 certificats sont délivrés par les hautes écoles valaisannes. En 2024, 1274 CAS, DAS et MAS ont été attribués par la HES-SO Valais-Wallis, la FFHS, UniDistance et la HEP-VS.
- 66 % des formations suivies à des fins professionnelles sont financées par les employeurs.

Seules les nouvelles offres de formation continue mises sur pied par des prestataires cantonaux peuvent bénéficier de ce soutien.

Un champ d'action étendu

Le Fonds cantonal pour la formation continue des adultes prévoit également des possibilités de subventionnement pour:

- des manifestations de présentation de formations;
- la mise en place de nouvelles technologies pédagogiques, telles que la réalité augmentée, l'intelligence artificielle, la virtualisation, la digitalisation ou les plateformes d'enseignement e-learning.

Le spectre d'intervention est volontairement large afin de soutenir l'innovation dans la formation continue. ■

Fonds cantonal pour la formation continue des adultes
Rue de la Dixence 20 – 1950 Sion
www.fcfca-kwbf.ch